Communauté de Communes du Perche Emeraude
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de zonage n°17
Le Luart 2/2000

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PERCHEMERAUDE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 25 novembre 2021

1ère modification simplifiée du PLUi adoptée le 14 décembre 2022
1ère modification de droit commun du PLUi adoptée le 10 mars 2025

N

0 100 m

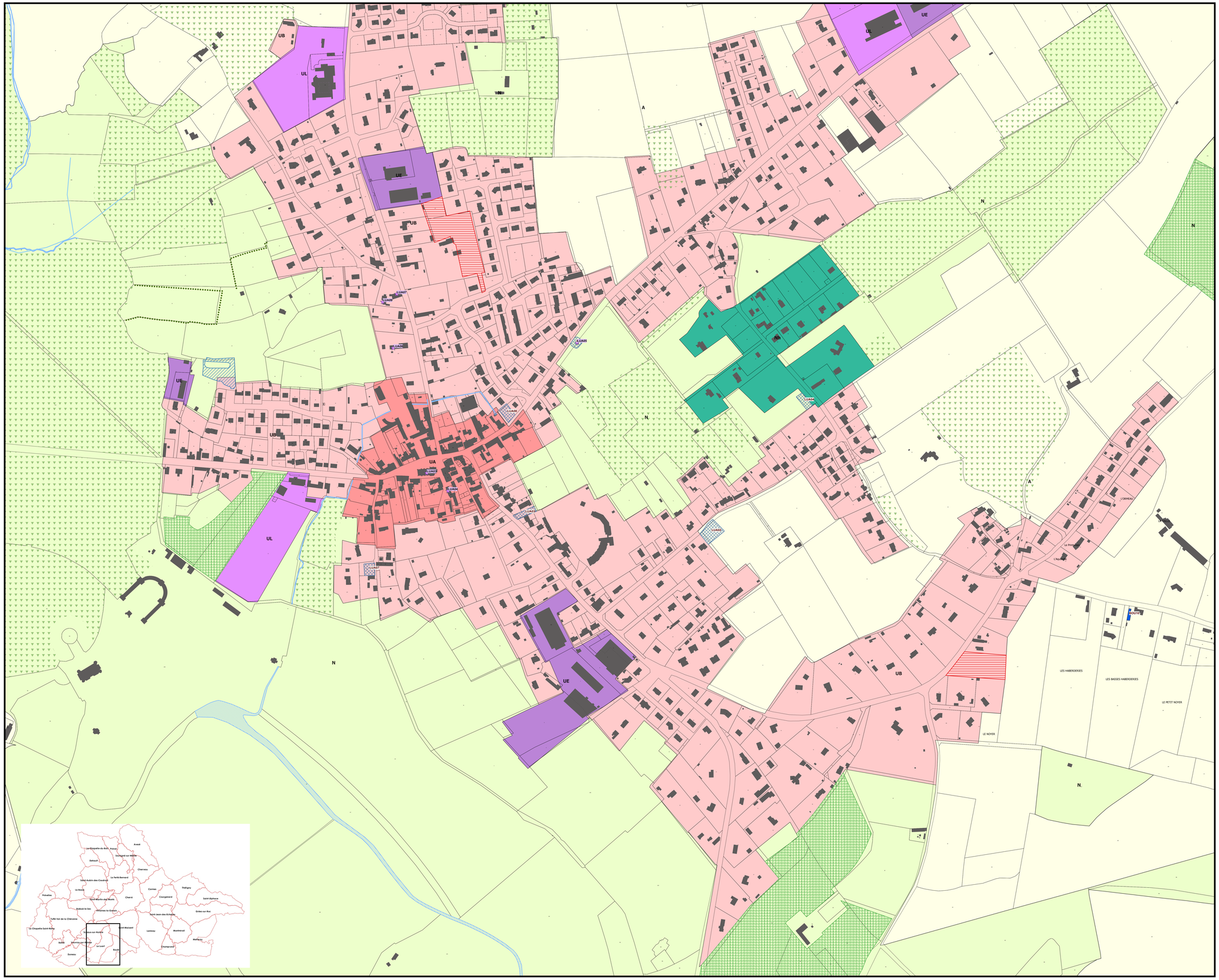

Changement de destination au titre de l'article L151-11,2° du Code de l'Urbanisme

Secteur de carrière identifié au titre de l'article R.151 34 2° du Code de l'Urbanisme

Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme

Espace soumis à des restrictions spécifiques

Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme

Bande d'inconstructibilité le long des grands axes routiers au titre de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme

Secteur inondable identifié au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme

Petit patrimoine et cadre de vie

Espace Boisé Classé à préserver ou à conserver au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Chemin à protéger ou à créer au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme

Elément de patrimoine bâti ou naturel protégé pour des enjeux écologiques

Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Réseaux hydrographiques identifiés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Réseaux hydrographiques identifiés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Elément de patrimoine protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Elément de patrimoine protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Haie protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Haie protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme - Haies à enjeux hydrauliques

Haie protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme - Haies a interet antierosif

Haie protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme - Haies a valeur paysagere et/ou ecologique

Elément de patrimoine bâti ou naturel protégé pour des enjeux paysagers ou culturels

Elément de patrimoine protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Elément de patrimoine protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Haie protégée au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme - Haies remarquables ou entourant un chemin

Zone urbaine

UA - zone urbaine centrale historique

UB - zone urbaine pavillonnaire

UC - zone urbaine prédominée par l'habitat collectif

UL - zone urbaine à vocation de loisirs, tourisme et équipements

UH - zone urbaine d'habitat diffus

UE - zone urbaine à vocation économique

Zone à urbaniser

1AU - zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

1AUc - zone à urbaniser à vocation principale commerciale

1AUe - zone à urbaniser à vocation principale d'économie communautaire

1AUl - Zone d'urbanisation future à vocation principale d'équipements

2AU - zone à urbaniser destinée à être ouverte à l'urbanisation par une modification ou une révision du PLUi

Zone agricole

A - zone agricole

Ae - Secteur agricole à vocation principale d'activités économiques

Al - secteur agricole à vocation de loisirs, tourisme et équipements

Ap - secteur agricole inconstructible

Ar - secteur agricole permettant l'exploitation d'aires d'autoroutes

Zone naturelle

N - zone naturelle

Ne - secteur naturel à vocation principale d'activités économiques

Ngv - secteur naturel à vocation principale d'accueil des gens du voyage

Nh - secteur naturel d'habitat diffus

Nl - secteur naturel à vocation de loisirs et tourisme

Nlc - secteur naturel à vocation de loisirs, tourisme et commerce

Np - secteur naturel inconstructible